

## La présence marocaine en Belgique

Si l'on commémore officiellement les soixante ans de la Convention de travail entre le Maroc et la Belgique, l'histoire de cette population venue du Maghreb est bien antérieure puisqu'elle remonte à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Au cours de la Grande Guerre, les premiers Marocains tomberont souvent au champ d'honneur sur le sol belge et certains survivants y resteront. En 1930, plus d'un millier de Marocains travaillent dans les mines de charbon. Des dizaines de milliers de Marocains combattent les Nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. La plupart des 2400 tirailleurs tués à la Bataille de Gembloux reposent d'ailleurs au cimetière de Chastre.

En 1945, pour se reconstruire, la Belgique fait venir des travailleurs, notamment italiens. Une main-d'œuvre qui s'arrête après la catastrophe du Bois du Cazier en 1956. La Belgique se tourne alors vers le Maroc pour faire tourner son industrie à plein régime durant les « Trente Glorieuses ». L'arrivée des travailleurs marocains, concrétisée sur papier par la Convention de travail de 1964, permettra aussi de repeupler la Belgique. A leur arrivée en Belgique, 90% des migrants marocains sont célibataires et la politique démographique d'intégration et d'assimilation basée sur le regroupement familial vise à les fixer sur le sol belge, en les dissuadant de se faire embaucher dans d'autres pays industriels.

A l'immigration venue du Maroc s'ajoutent les Marocains transfrontaliers (en particulier venus de France) attirés par de meilleurs salaires et conditions de travail, et une Sécurité sociale qui protège : avantages sociaux, allocations familiales – y compris pour les membres de la famille restés au Maroc – ainsi que pension de retraite et de survie. Néanmoins, dans les faits, **il n'y aura finalement que 3500 Marocains directement recrutés via la Convention de 1964.**

Pourtant, leurs conditions sont précaires, et parfois indignes, même si elles vont s'améliorer grâce à des programmes d'information, de formation, etc. Durant les Golden sixties, plus de 125 000 permis de travail belges sont délivrés, mais toujours pour des emplois sous-qualifiés.

La fermeture progressive des charbonnages suspend le recrutement de Marocains, dès 1967, et officiellement en 1974. Le gouvernement régularise en même temps le séjour de 9000 étrangers et reconnaît le culte islamique.

En célébrant les anniversaires de la Convention de 1964, chercheurs et diaspora marocaine ont sorti de l'ombre l'histoire des travailleurs marocains de Belgique, une histoire riche et éprouvante, qui témoigne de parcours à la fois singuliers et collectifs, entre déracinement et enracinement.

.....